

Entretien spécial avec Louis JOLIN

Alain A. Grenier

Tourisme et transport
Volume 32, numéro 2, 2013

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1036606ar>
DOI : <https://doi.org/10.7202/1036606ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0712-8657 (imprimé)
1923-2705 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Grenier, A. A. (2013). Entretien spécial avec Louis JOLIN. *Téoros*, 32(2), 131–133.
<https://doi.org/10.7202/1036606ar>

Entretien spécial avec Louis JOLIN

Propos recueillis par Alain A. Grenier, directeur et rédacteur en chef de Téoros

Louis JOLIN, professeur du Département d'études urbaines et touristiques de l'École des sciences de la gestion (Université du Québec à Montréal), et co-fondateur de la revue *Téoros* (avec Marc Laplante et feu Jean Stafford), prend sa retraite de l'enseignement et de la recherche en juillet 2013. À cette occasion, *Téoros* a souhaité lui rendre hommage et propose cet entretien sur la carrière et les pensées de cet homme qui a marqué une génération d'étudiant(e)s et de collègues en tourisme et dans le milieu associatif.

Je rencontre Louis Jolin dans un café du quartier latin de Montréal, entre deux séjours à Paris. Le jeune retraité, loin de se laisser perturber par le climat humide et lourd de la métropole québécoise, affiche le même air joyeux et l'énergie qu'on lui connaît. Ses yeux s'animent dès l'évocation de ses débuts de carrière. « Je suis fils d'éditeur », raconte le professeur Jolin. « Mon père travaillait pour la maison d'édition Beauchemin, qui publiait des manuels scolaires. Le plaisir que j'avais, c'était de me mettre le nez dans le livre, sentir l'encre », se remémore Louis, les yeux pétillants.

Son père, représentant pour la maison d'édition Beauchemin, faisait la tournée des collèges à travers le Québec et le Nouveau-Brunswick. C'était la grande période de la refonte des programmes scolaires, au Québec, avec l'arrivée des Cégeps (collèges), dans le contexte de la Révolution tranquille. Ainsi, très souvent, l'été, le jeune Jolin alors âgé de 10 ou 11 ans partait en famille faire la tournée des écoles et collèges de l'est du Canada. « On partait des fois trois semaines. Mon père allait voir un certain nombre d'institutions et de collèges pour faire connaître les livres qui étaient reconnus comme étant essentiels dans la formation dans toutes sortes de domaines ». Suivant son père au pas, le jeune Louis découvre ainsi très vite le Québec. « C'était à la fois mon introduction au tourisme et au livre », lance-t-il en riant.



Peu de temps après, son père devient éditeur pour les manuels scolaires puis éditeur en chef de l'ensemble de la maison Beauchemin, s'occupant à la fois de la littérature et des manuels scolaires. « C'était l'âge d'or de la maison d'édition Beauchemin. Mon père produisait un livre à chaque semaine ou à peu près », explique Louis. « C'est là que se joue la fierté de mon père : d'arriver à la maison avec le livre de la semaine ».

Ayant développé le goût du déplacement et du voyage, Louis décroche un emploi d'été comme conseiller de voyage. L'automne venu, le jeune Jolin, déjà amoureux des lettres, prend le chemin de l'université où il obtient une licence en droit puis s'inscrit à la maîtrise en droit public. Puis il décroche un emploi à l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ). « L'Office franco-québécois pour la jeunesse (créé en 1968) était axé sur la connaissance des jeunes Français par les Québécois et des jeunes Québécois par les Français à travers des activités, des stages de perfectionnement ou des stages de découvertes aussi », explique Louis. Lancé après la visite du Général de Gaulle en 1967, « l'OFQJ a créé une sorte d'âge d'or des retrouvailles entre la jeunesse française et la jeunesse québécoise. Quand on m'a offert à 22 ans d'embarquer dans l'équipe de l'OFQJ, 4 ans après sa création, j'ai sauté sur l'occasion. J'ai laissé mes études. »

Abandonnant l'idée de la maîtrise, Louis Jolin travaille à l'OFQJ quelques années. Son travail consista à organiser des échanges sous forme de stages dans différents secteurs d'activité et pour divers corps de métier (pompiers, fleuristes, policiers, etc.). Un jour, Louis est chargé d'organiser au Québec un stage pour des responsables français du tourisme. « J'ai découvert le monde du tourisme en organisant ces stages », se rappelle-t-il. Il décroche ainsi un emploi chez Tourbec (l'ancêtre de Transat) qui, à l'époque, était le bureau de tourisme des étudiants du Québec. Il y travaille jusqu'à la fermeture de l'entreprise en 1978. Il s'implique alors, comme consultant, dans le tourisme familial, principalement auprès des camps familiaux.

À cette époque, le tourisme (de masse) prend de l'ampleur et les collèges et universités commencent à s'intéresser au phénomène et à la formation des gestionnaires et entrepreneurs. « On cherchait quelqu'un qui avait une formation en droit et une expérience en tourisme pour pouvoir donner un cours à l'UQAM en législation canadienne et internationale en tourisme », précise Louis. « C'est donc comme ça que je suis progressivement entré dans le milieu universitaire ».



Louis Jolin, l'universitaire, donne ses premiers cours à l'Université de Montréal dans un certificat en loisir, offert par l'Éducation permanente (cours aux travailleurs). Il enseignera aussi au CEGEP (collège) de Granby qui, à l'époque, offre un programme professionnel (technique) de tourisme. Dans ce dernier cas, Louis enseigne les aspects législatifs du tourisme. En 1978, l'UQAM crée le programme en gestion et intervention du tourisme (GIT). « J'ai donné le premier cours en législation canadienne et internationale en tourisme », se souvient-il encore. De fil en aiguille, un poste de professeur s'ouvre en 1980. « J'ai embarqué », dit-il. « J'ai été chanceux parce qu'à ce moment là, ils cherchaient quelqu'un qui n'avait pas de doctorat mais qui avait une expérience de terrain. À l'époque, il y avait moins de docteurs aussi dans le secteur de la gestion ». Louis Jolin décroche ainsi un poste de professeur, sans doctorat – une réalité qui n'existe plus, de nos jours.

L'actuel Département d'études urbaines et touristiques (qui s'appelait alors le « Rassemblement d'études urbaines »), disposait d'une masse suffisamment critique de professeurs pour créer un département. Bien qu'embauché sur la base de sa formation en droit, et d'une bonne dizaine d'années d'expériences en tourisme, Louis n'était pas toujours confortable. « J'avais le sentiment du "syndrome de l'imposteur" d'une certaine manière », explique-t-il. « On ne m'avait pas exigé le doctorat même si je travaillais comme professeur régulier. Puis je suis devenu Directeur de programme, mais je n'avais toujours pas de doctorat. Les gens de l'extérieur, surtout de l'international, m'appelaient toujours « Docteur ». Je recevais mon courrier « Docteur Louis Jolin » et je ne l'étais pas. En plus, je voyais venir le développement en tourisme. Il fallait que l'on débouche sur une maîtrise, que l'on soit capable de superviser des étudiants sur un mémoire, et aussi une thèse. Sans doctorat, j'étais drôlement limité. C'est pour ça que je me suis dit, *pourquoi pas* ».

À la faveur d'une année sabbatique (au Québec, à l'université, la sabbatique n'est pas un congé mais une période de formation et de perfectionnement), Louis entreprend en 1988 ses études de doctorat à l'Université de Lyon, en droit des affaires. Sa thèse porte sur le secteur associatif. « Ma problématique portait sur la capacité qu'ont les associations d'exercer une activité économique et commerciale en droit québécois et en droit français. Est-ce plus intéressant, facilitant, contraignant

pour une association qui intervient dans un secteur concurrentiel comme le tourisme d'exercer une activité économique, puis commerciale avec son statut à but non lucratif, en droit français par rapport au droit québécois? C'était dans le prolongement de mes interrogations, de mes engagements associatifs comme activités complémentaires à mon enseignement. Cela me permettait de réconcilier tourisme, droit, engagement social, association, etc. ». Sa soutenance a lieu en 1995.

À l'UQAM – qu'il n'avait pas quittée, du reste –, il s'implique corps et âme dans le développement et la reconnaissance du baccalauréat en gestion et intervention du tourisme par les autorités. « Ce n'était pas évident à faire reconnaître à la fois par le milieu académique – même si l'UQAM a été avant-gardiste sur ce plan là, au Québec – et par l'État ». Au cœur des enjeux de l'acceptation de ce nouveau programme : sa raison d'être, d'une part, et son appartenance à une discipline spécifique, d'autre part. « Tout un défi », raconte Louis Jolin. « Il venait de se développer parallèlement dans les années 1970 des formations au niveau collégial. Il y avait des gens qui disaient que ce n'était pas nécessaire d'aller jusqu'à l'université pour être formé en tourisme; que c'était plutôt une formation de niveau collégial. Le milieu professionnel embauchait des gens qui avaient une formation dans le domaine. Alors, pour eux, cela voulait dire engager des gens en technique touristique avec un diplôme d'études collégiales professionnelles, soit donné par l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, soit donné ailleurs dans des collèges. » A l'Université, le débat tournait autour de la discipline à laquelle rattacher le tourisme : science humaine, histoire de l'art, gestion... C'est finalement à l'École des sciences de la gestion que le tourisme trouve sa place. « Maintenant, il n'y a plus personne qui remet en question le fait qu'il existe un baccalauréat et une maîtrise spécialisés en gestion du tourisme », sourit Louis, fier de ces acquis.

Les étudiantes et étudiants qui ont passé par les études en tourisme de l'ESG-UQAM se souviennent de Louis pour son enseignement du droit du tourisme et du cadre institutionnel. « J'ai toujours poursuivi deux objectifs, confie Louis. Donner une bonne base méthodologique aux étudiants et développer leur sens critique. »

Sur le plan méthodologique, le professeur Jolin veut que les étudiant(e)s se sentent relativement à l'aise dans la recherche et l'analyse des politiques, des lois et des règlements pour être en mesure, par la suite, d'interagir avec les décideurs politiques une fois sur le marché du travail. « Je voulais tout simplement que les étudiants soient en mesure de mieux connaître leurs droits et obligations dans telle ou telle situation concrète avant même de rencontrer un conseiller juridique. J'ai donc toujours fait travailler les étudiants en droit du tourisme sur les textes bruts des lois et des règlements, et non seulement à partir des commentaires provenant de la doctrine », précise-t-il.

Ses enseignements poursuivent aussi un second objectif : amener les étudiant(e)s, parfois par un jeu de rôles, à se mettre dans la peau des acteurs sociaux et à comprendre et questionner les arguments des uns et des autres. « Une phrase revenait souvent dans mes cours », nous rappelle-t-il : « La règle de droit est un instantané d'un rapport de forces au sein de la société et ce rapport de forces peut changer, ce qui entraîne nécessairement une évolution du cadre législatif et réglementaire. Il ne faut donc pas avoir peur de questionner ce cadre pour comprendre les enjeux qui sont derrière et le faire évoluer. » Ce goût de la question l'amènera à marquer le Département d'une autre façon : la création de *Téoros*, première revue de recherche en tourisme de langue française, à l'échelle internationale.

« *Téoros*, c'était un projet de bar », confesse le professeur, qui, avec ses collègues Marc Laplante et feu Jean Stafford, a fondé la revue il y a plus de trente ans. « On s'était dit : *et si on parlait des cahiers de recherche* ? L'idée première était une revue de transfert pour qu'il y ait des échanges entre le milieu universitaire et les professionnels ». À l'époque, la recherche en tourisme était à ses premiers pas et il n'existait aucun forum pour la discussion et l'échange. L'initiative du professeur Jolin et de ses collègues visait donc à jouer un rôle de pédagogie sociale. La première manifestation de *Téoros* se fait donc sous la forme d'un cahier de recherche en février 1982. « C'était une petite revue brochée, simple », décrit Louis Jolin. Les articles y sont rédigés à la fois par Louis et ses collègues mais aussi par des professionnels du milieu du tourisme. On y parle de voyage et de l'envers du décor dans un langage usuel. Le document prend vite la forme d'une revue. « Dans notre intention, on voulait que cela prenne de l'ampleur », souligne le fondateur, ses ambitions à peine voilées.

Téoros évolue rapidement en revue de transfert pour enfin devenir l'actuel périodique de recherche, reconnu internationalement par la communauté scientifique. Siégeant au conseil de direction et de rédaction de la revue, le professeur Jolin a vu en 2009 le passage de la revue de transfert au périodique scientifique, axé sur la recherche. Il est parfois nostalgique de l'ancien *Téoros*. « On s'est coupé d'une partie du lectorat », observe Louis. « Mais, en même temps, j'ai relativisé depuis

parce parallèlement, d'autres outils ont émergé comme le Réseau de Veille de la Chaire de tourisme Transat qui répondent à l'ancien créneau de *Téoros*. C'était normal que *Téoros* évolue comme elle le fait, qu'elle aille de plus en plus dans ce sens, parce que c'est aussi l'évolution du tourisme comme science et comme secteur de recherche. Et puis, si on veut avoir des études de deuxième cycle, il faut consolider la dimension *tourismologie* du tourisme. D'ailleurs, on le voit, dans le lectorat ». De fait, *Téoros*, revue papier et maintenant aussi électronique, rejoint plus de 20 000 lecteurs différents chaque mois à travers le monde (ce qui représente près de 300 000 visites annuelles sur le site de la revue).

Le 4 avril 2013, le professeur Jolin participait à sa dernière réunion, à titre de membre du Comité de direction et de rédaction de la revue. Ces réunions, il n'en a pas manqué beaucoup pendant les 32 années où il a siégé sur le Comité. Bourreau de travail, le professeur Jolin aura été de ceux et celles qui ont bâti et par conséquent incarnent les études en tourisme à l'UQAM, au Québec et même dans la francophonie dans une large mesure. Son attachement pour le milieu étudiant ne s'arrête donc pas au seuil de la retraite. Il s'est depuis installé avec son épouse, Marie-Marthe, à la Maison des étudiants canadiens qu'il dirige, à la Cité internationale universitaire de Paris. Il est, pour ces étudiant(e)s, la même main aidante qui a soutenu tant de diplômés à Montréal. Qui plus est, il les encourage au fil de leurs rencontres, à toujours questionner, pour mieux faire évoluer la société.